



Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général/ secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2022 sera adopté.

Cette session extraordinaire sera tenue le lundi 31 janvier 2022, à 19h00, par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022.
3. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de la municipalité de Messines, pour l'année 2022.

Donné à Messines, ce 21^e jour de janvier 2022.

Jim Smith
Directeur général